DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-051 : Remises gracieuses sur des contrats de formation professionnelle

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés du Service de Formation Professionnelle et Alternance ;
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable de l'UBS ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, la remise gracieuse sur le contrat de formation professionnelle pour l'année universitaire 2017/2018, sur le DU Droit, Économie, Gestion – Mention Carrières Juridiques – Administration Territoriale, pour un montant de 755€ (facture n° 210013162 du 13/04/2018).

Membres en exercice : 29
Membres présents : 16
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 23
- Pour : 23
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 18/07/2022
Qualité : La Présidente

UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD
Virginie DUPONT Présidente

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 juillet 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff –CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr